

TERRITOIRE
DU
RUANDA-URUNDI

Usambura, le 14 novembre 1949.-

CIRCULAIRE N° 25/T.F.

SERVICE DES TERRES

Copie à Messieurs les Résidents.-

OBJET:

Pour le Vice-Gouverneur Général du
Congo Belge, Gouverneur du Ruanda-Urundi,
Le Commissaire Provincial,
sé: M.DE RYCK.-

Pour expédition conforme à la minute,
Le Chef du Service Provincial des Terres,
M. DAUGE,



Messieurs les Administrateurs de Territoire(TOUS),

J'ai l'honneur de vous faire connaître que depuis
quelque temps, je reçois des demandes de transfert de baux,
émanant de commerçants se trouvant en difficultés financi-
ères.-

Autoriser lesdits transferts serait favoriser des
manoeuvres tendant à soustraire un capital au préjudice de
créanciers éventuels.-

Afin d'éviter semblables agissements, je vous prie,
chaque fois que vous me transmettez une demande de trans-
fert, de me faire savoir si, à votre connaissance, le cédant
serait en mauvaise situation financière.-

Pour le Vice-Gouverneur Général du
Congo Belge, Gouverneur du Ruanda-Urundi,
Le Commissaire Provincial,
sé: M.DE RYCK.-

Pour expédition conforme à la minute,
Le Chef du Service Provincial des Terres,
M. DAUGE,

